

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N°2026/43

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu la demande de travaux en urgence au 10 rue du 11 Novembre réalisés par GRDF – 877 rue Marcel Paul – 62400 BÉTHUNE sous ATU 2026P,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux au n° 10 rue du 11 Novembre du **Mercredi 11 Mars 2026 au Vendredi 10 Avril 2026**.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et la circulation se fera par alternat par feux tricolores.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 4 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur,

Article 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur Paul LELONG, GRDF WAMBRECHIES,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 13 mars 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **13 MARS 2026**

